# Films scolaires télévisés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 50

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-271001

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

# CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

## Films scolaires télévisés

*La télévision romande a l'intention de collaborer à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse de nos écoles, tout comme la radio scolaire le fait depuis bien des années. Les sujets ne sauraient être tout à fait les mêmes puisque la radio instruit par les sons et que la télévision instruira par l'image.*

*Jusqu'à ce jour, quatre films expérimentaux ont été tournés et passés sous les yeux de centaines d'écoliers. Il faut bien évaluer les difficultés du problème avant d'apprécier ces films.*

*La télévision doit servir à illustrer l'enseignement dans plusieurs cantons dont les programmes sont tous différents ; on est donc obligé de choisir des sujets d'ordre général qui cultivent les jeunes esprits sans se référer à un chapitre particulier de l'enseignement.*

**Batraciens**

*Dans le domaine des sciences, on a choisi de présenter les batraciens. Choix fort heureux : tous les jeunes garçons et beaucoup de fillettes passent par un « âge-batracien » durant lequel ils s'en vont pêcher, avec des épuisettes, têtards, salamandres, tritons, pour les rapporter à la maison dans des bocaux à confiture, suivre ensuite, jour après jour, les mœurs de ces captifs et observer leurs métamorphoses. Le film documente les jeunes spectateurs en détaillant les variétés diverses, les particularités anatomiques, etc.*

*Peut-être aurait-on pu grâce à un tableau situer les batraciens dans l'échelle des êtres vivants ; la seule allusion à la présence de la vie aquatique antérieure à la vie terrestre dans le monde est trop peu explicite.*

**Art**

*Le film sur l'art roman a permis aux producteurs d'exhiber de fort belles photos de l'Abbatiale de Payerne, photos où un trait rouge souligne le dessin et les proportions de l'art roman. Ce sujet était-il vraiment à la portée des élèves des écoles primaires ? Si l'on voulait accrocher leur curiosité sur ce chapitre particulier de l'histoire de l'art, n'aurait-il pas fallu leur faire faire une promenade artistique à Romainmôtier, à Bonmont, à Saint-Pierre-de-Clages, pour les accoutumer à regarder les monuments qui existent ailleurs dans notre pays ce qui fixerait dans leur mémoire des notions d'histoire et de géographie ?*

**Appenzell**

*Ne quittons pas l'enseignement de la géographie, le film suivant nous apporte des images du canton d'Appenzell : quelques notions d'histoire, de vieilles coutumes, les occupations habituelles de Appenzellois : élevage du bétail, petite industrie à domicile qui se transforme aujourd'hui en industrie de fabrique. On est déçu d'apprendre que les ouvrières de la broderie à la machine sont aujourd'hui des Espagnoles, des Grecques et que les brodeuses appenzelloises « à la main » sont de plus en plus rares. Une information étonnera les spectateurs adultes : le canton d'Appenzell possède le monopole d'une industrie mondiale : la fabrication des toiles à bluter, c'est-à-dire des toiles avec lesquelles on tamise la farine, dans les minoteries, pour la séparer du son. Cette fabrication est délicate, ce sont les Appenzellois qui en sont les maîtres.*

**Instruction civique**

*Nous en venons maintenant au film qui intéresse particulièrement les lecteurs de notre journal puisqu'il s'agit de l'instruction civique. Comment fonctionnent nos institutions communales ? C'est par un exemple que la télévision répond à cette question. Elle emmène les jeunes spectateurs dans une classe où maître et élèves étudient un problème de gestion communale. Un hameau de la commune d'Orsières, en Valais, manque d'eau potable ; les ménagères se plaignent, une pétition est adressée au conseil communal, on assiste aux délibérations, on voit l'ingénieur consulté rechercher et analyser l'eau d'une source qu'on pourrait capter ; le conseil prend ses décisions, on suit les travaux, entrepris après que le droit de propriété de la source a été juridiquement réglé. Nous avons cependant regretté, pour notre part, que l'on n'ait pas jugé utile de prendre l'exemple d'un conseil communal au travail duquel collaborent des conseillères. Il aurait été judicieux de saisir cette occasion de montrer aux jeunes qu'il est normal que les femmes participent aux travaux des autorités.*

*A part cela, c'est une leçon bien ordonnée et claire. Elle ne lasse pas les élèves, au contraire, elle ne peut que leur donner le goût de s'intéresser aux problèmes de la communauté, à la vie civique. Sans doute elle n'aborde qu'un point de détail, un exemple dans le vaste sujet de cet enseignement, mais le film accroche l'attention, il suffirait que l'on conçoive une série d'exemples typiques, insérés dans quelques tableaux et peut-être la télévision rendrait-elle à notre peuple le sens de la responsabilité civique qu'il est en train de perdre.*

### Assemblée des femmes protestantes

**L'assemblée générale de la Fédération suisse des femmes protestantes aura lieu les vendredi 26 et samedi 27 mars, à Bâle.**

**Thème général : La collaboration entre hommes et femmes dans la société actuelle.**

### Journée mondiale de prière des femmes

Selon une tradition qui tend à s'établir solidement, les femmes chrétiennes du monde entier mettent à part le premier vendredi de la période de carême pour une journée de prière qui, cette année, a eu lieu le 5 mars. Elle était placée sous le thème : « ce que l'Eternel demande de toi ». La liturgie utilisée par les fidèles de différentes confessions a été préparée par une femme pasteur noire-américaine.

A Sion, pour la première fois, des femmes catholiques et protestantes ont prié ensemble dans un local neutre. Les offrandes ont été consacrées à un centre féminin de formation chrétienne, au Ghana, et à l'œuvre des Gais-Vagabonds outremer, à Haïti.

S.P.P.

### Nouvelle section du suffrage

Une nouvelle section de l'Association suisse pour le suffrage féminin a été fondée, le 1er février, dans le canton de Bâle-Campagne ; sa présidente est Mme Andrée Stober-Ganzmann, Birsfelden.

**Agenda utile**

L'Union suisse des amies de la jeune fille publie à nouveau un petit agenda qui fournit aux jeunes filles des adresses utiles, tant en Suisse qu'à l'étranger, destinées à leur éviter des expériences fâcheuses.


**FRAISSE & Cie**

**TEINTURIERS**
**GENÈVE**

Magasins :

| | |
|---|---|
| Terreaux-du-Temple 20 | Tél. 32 47 35 |
| Rue Micheli-du-Crest 2 | Tél. 24 17 39 |
| Boulevard Helvétique 21 | Tél. 36 77 44 |

Magasin et usine :

| | |
|---|---|
| Rue de Saint-Jean 53 | Tél. 32 89 58 |

**TEINTURE ET NETTOYAGE**


## Le cours pour infirmières de salles d'opérations n'est pas renvoyé aux calendes grecques

Le cours pour infirmières de salles d'opérations, qui devait s'ouvrir à La Source en octobre 1964, a été renvoyé, le nombre des inscriptions d'infirmières suisses étant insuffisant. Mlle Ch. von Allmen, directrice de La Source, a réuni les infirmières et infirmiers chefs des services opératoires dans lesquels les stages pratiques étaient prévus, pour examiner avec eux les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à ce cours afin qu'il réponde à ce que l'on en attend.

Ci-dessous quelques conclusions et recommandations formulées à la fin de la séance et parues dans la « Revue suisse des infirmières » :

**Ce cours a-t-il sa raison d'être ?** Les avis sont unanimement affirmatifs.

**Quel doit être son but ?** Former des débutantes pour qu'elles aient dès le départ des bases solides. On renoncerait donc à exiger une expérience préalable dans un service opératoire.

**Pourquoi si peu d'inscriptions ?** En premier lieu à cause des frais élevés qu'entraîne le cours. Il ne s'agit pas tant de la finance de cours que de la perte de salaire et du coût de l'entretien pendant les six mois de cours. Il y a aussi la difficulté de trouver un logement dans deux villes différentes.

**Comment remédier à ce problème financier ?** En demandant éventuellement aux hôpitaux où se feront les stages d'accorder une rétribution aux élèves. En organisant le cours dans une seule ville. Les hôpitaux qui voudraient se réserver les services des élèves du cours devraient aussi participer aux frais.

Le problème reste à examiner.

Il faut toutefois relever que si les infirmières sont admises au cours immédiatement après l'obtention de leur diplôme, elles accepteront mieux de faire cette dépense, qui leur semblera correspondre simplement à celle d'une prolongation d'études.

**Titre du cours :** Il ne doit pas être « Cours pour instrumentistes » mais bien « Cours pour infirmières de salles d'opérations », le terme d'instrumentiste ayant un sens restrictif. Or, il s'agit d'instruire et de former des infirmières dans les domaines suivants :

— stérilisation, préparation du matériel, connaissance des appareils ;
— travail de « volante » (ou « circulante » ou « piquet ») qui consiste en : installation du malade, connaissance de la marche de l'opération, aide à l'instrumentiste ;
— travail d'instrumentiste : connaissance des instruments, leur utilisation, leur entretien, leur stérilisation, connaissance de la marche de l'intervention.

**Programme du cours :** La partie pratique devrait se faire dans les services opératoires de chirurgie générale uniquement. Pas de spécialités, ces dernières pouvant s'apprendre après le cours, lorsque les connaissances de base sont acquises.

On demanderait aux infirmières et infirmiers-chefs de ces services une plus grande collaboration, qu'ils semblent tout disposés à accorder ; cela déchargerait la monitrice du cours. Il faudrait alors veiller à l'unité de l'enseignement et prévoir peut-être un cours préablable de deux ou trois jours pour ces cadres.


**le gaz**
**est indispensable**


## Le sort des enfants illégitimes

*Il s'est agi d'une enquête d'un profond caractère humain, même si elle n'a porté que sur un nombre restreint de cas, a souligné M. Maurice Veillard, en commentant, le mardi 2 février, à l'Ecole d'études sociales de Genève, le travail de diplôme de Mlle Odile Langer, de Gland, sur l'adaptation psychosociale des enfants illégitimes — travail qu'il avait dirigé conjointement avec Mlle Florence Montandon, professeur à l'Ecole. Cette dernière a indiqué combien il était délicat d'aller demander à vingt-trois jeunes adultes comment ils avaient réagi et réagissaient encore à l'irrégularité de leur naissance. Il semble pourtant que la plupart d'entre eux aient accepté facilement d'avoir une conversation à ce sujet et aient peut-être même été heureux de pouvoir discuter certains aspects de la question qui les troublaient encore, quoique avec la maturité, les jeunes gens plus que les jeunes filles se soient, en général, réconcilié à leur sort.*

*Si de grands progrès ont été accomplis dans le canton de Vaud, notamment par l'institution de la tutelle officielle en 1945, plus récemment, par la remise d'une utile brochure aux tuteurs et curateurs privés dont certains sont mal ou pas préparés à leur tâche, les personnes nées hors mariage ressentent encore toujours ce fait comme une douloureuse injustice. Leur psychisme est parfois profondément marqué par la manière dont elles l'ont appris, surtout si cette révélation a coïncidé avec la puberté, ce qui est assez souvent le cas. Elles souffrent de ne pas connaître le nom de leur père et ont été parfois, de ce fait, en butte aux cruelles moqueries de leurs camarades d'école. Il faut donc tâcher de leur assurer une attitude plus sympathique de la part de ceux avec qui elles ont à faire et aussi mieux soutenir la mère, tant dans sa tâche éducative que pour le recouvrement de la pension alimentaire.*

*Le travail de Mlle Langer, qui lui a valu son diplôme d'assistante sociale, est un des éléments d'une vaste étude entreprise, notamment en France, sous les auspices du Centre international de l'enfance, mais dont les résultats ne seront guère publiés avant 1966.*

## Il manque 4.000 infirmières

*(Suite de la page 1)*

*Où s'adresser pour obtenir tous renseignements utiles ? Au Service de la santé publique ou à l'Office d'orientation professionnelle de votre canton, au secrétariat des différentes écoles de formation d'infirmières. Demandez la plaquette publiée par les autorités sanitaires des cantons romands et du canton de Berne à l'intention de celles qui aimeraient embrasser une profession passionnante qui fasse appel à la fois à leur cœur et à leur intelligence. Illustrée, attrayante, bien présentée, elle donne une foule de renseignements précieux.*

*La tâche de recrutement incombe à chacun car personne n'échappe à la maladie. Pensons-y !*

## Congé de maternité

Vingt-deux semaines de congé de maternité, tel est le lot heureux des mères tchèques. Les mères célibataires ont même droit à vingt-six semaines. En URSS, le congé total de maternité est de seize semaines, en France, de quatorze.

Qu'en est-il en Suisse ? La loi prévoit un congé obligatoire de six semaines après l'accouchement. Les employées d'Etat sont privilégiées : leur congé peut aller jusqu'à six mois avec traitement à 100 % (après un accouchement entraînant des complications). Un accouchement normal donne droit à deux mois de congé. Dans certaines professions, cette question est réglée par des contrats, dans d'autres par des assurances-maladie d'entreprises. Mais il en existe encore pas mal où le fait d'avoir un enfant fait perdre à la femme son salaire et, parfois, sa place.

## ÉTRANGER

**AUSTRALIE**

**Ministère féminin**

Par 11 083 oui contre 1302 non, la revision partielle de la Constitution de l'Eglise permettant aux femmes-pasteurs d'exercer à plein temps un ministère a été acceptée.

**ESPAGNE**

**Primes inférieures !**

L'assurance responsabilité civile obligatoire, venant d'être instituée en Espagne, les femmes âgées de 21 à 25 ans paieront une prime inférieure à celle des hommes de leur âge parce que les statistiques ont démontré qu'elles conduisent de façon plus prudente et en ayant davantage conscience de leur responsabilité.

**ANGLETERRE**

**Davantage de femmes au Parlement**

Quatre-vingt-neuf candidates avaient été présentées lors des dernières élections au Parlement, 29 ont été élues (25 précédemment), dont 18 du Parti travailliste et 11 du Parti conservateur.


**TY·PHOO TEA**
**DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE**



**Ecole pédagogique privée** **FLORIANA**

**LAUSANNE** - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27 — Direction : E. PIOTET

● **FORMATION** de gouvernantes d'enfants, de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● **PRÉPARATION** au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous